PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 17 juillet 2023 à 19h00 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Guillaume Giroux

Siège #2 - Chantale Thivierge

Siège #3 - Alexandre Dubuc-Ringuette

Siège #4 - Patricia René

Siège #5 - Sylvain Garant

Siège #6 - Émilie Legras

Est/sont absents:

Siège #0 - Brigitte Guay

Siège #0 - Caroline Levasseur

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Francine Drouin. Madame Brigitte Guay, directrice des finances est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance et adresse le mot de bienvenue.

2023-07-123 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 COMITÉ DE SÉLECTION ADJOINTE-ADMINISTRATIVE
- 4 EMBAUCHE DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE
 - 4.1 EMBAUCHE M. BERNARD CAOUETTE
- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2023-07-124 3 - COMITÉ DE SÉLECTION ADJOINTE-ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE la municipalité doit formé un comité pour passer des entrevues pour l'engagement de l'adjointe administrative.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Patricia René et résolu unanimement que M. Bernard Caouette, Francine Drouin et Brigitte Guay soient sur le comité de sélection.

ADOPTÉE

4 - EMBAUCHE DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à des entrevues afin de combler le poste de directeur général par intérim pendant l'attente du directeur général

permamnent, M. Bernard Caouette a été sélectionné afin de combler le poste de directeur général par intérim.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'engager M. Caouette.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

2023-07-126

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Alexandre Dubuc et résolu unanimement, que la séance soit levée à 19h15.

ADOPTÉE

Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

| Francine Drouin | |
|-------------------------|--|
| Mairesse | |
| | |
| | |
| | |
| Brigitte Guay | |
| Directrice des finances | |